

Bibliothèques Municipales - Encaissement et réaffectation de la subvention 1998 du Centre National du Livre

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 16 juillet 1998, le Centre National du Livre (Ministère de la Culture) fait part de sa décision d'attribuer au Service Bibliothèques Municipales une subvention de 160 000 F, destinée à l'acquisition de livres et revues pour la constitution du fonds dans le domaine des «Sciences sociales et humaines».

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à son encaissement et à sa réaffectation qui seront repris au budget supplémentaire 1998 :

- en recettes, 160 000 F au 92.233.74718.45000 (subvention et participation de l'Etat),
- en dépenses, 160 000 F au 92.233.60225.45000 (achat livres, disques).

Le Conseil est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.